

AFFAIRE N° 2. - Réunion à NICE à l'occasion de la 23ème Foire Internationale 1967 de tous les Maires de toutes les Cités avec lesquelles NICE est jumelée.

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 3 Juin 1966, Monsieur le Maire de NICE m'a informé que sa Municipalité a l'intention de réunir à NICE, à l'occasion de la 23ème Foire Internationale 1967, les Maires des Cités avec lesquelles NICE est jumelée.

Un emplacement sera réservé à SAINT-DENIS de la Réunion dans le salon des participations étrangères de la 23ème Foire Internationale.

Au nom de la Municipalité de NICE et du Comité de la Foire Internationale, le Maire de NICE me demande d'être l'hôte de la Ville de NICE en cette circonstance, et de lui indiquer quelles seraient les personnalités susceptibles de m'accompagner.

Il convient donc, dès aujourd'hui:

- d'une part, de décider notre participation à cette Foire Internationale et de voter les crédits nécessaires qui doivent comprendre le stand de Saint-Denis et les frais de représentation,
- d'autre part, d'envisager l'envoi d'une délégation du Conseil Municipal.

Je crois devoir signaler que Madagascar possédant une ville jumelée avec NICE, il est nécessaire que nous participions à cette Foire Internationale.

Nous pourrions charger M. de ROLAND, Président de l'Amicale des Réunionnais à NICE de s'occuper de notre participation.

Vous me permettrez, Mesdames et Messieurs de présenter cette proposition du Maire de NICE d'une manière tout à fait favorable car nous devons nous faire mieux connaître de la Métropole et particulièrement de la Ville-soeur, de lui faire apprécier nos efforts et de lui montrer nos réalisations.

Il faudrait associer à cette participation la Chambre de Commerce, le Syndicat des Commerçants, les Associations de Commerçants musulmans chinois et inviter tous ceux qui voudraient collaborer à cette représentation de Saint-Denis qui sera aussi, celle de la Réunion, confrontée à celle des plus importantes villes du monde.

Par ailleurs, nos délégués pourront, par des séances de travail, des conférences d'études et par des échanges d'idées et d'opinions, prendre d'utiles contacts avec les représentants de ces villes et en faire bénéficier notre Cité et toutes les communes de l'île.

Je propose donc au Conseil Municipal:

- 1°) de décider notre participation,
- 2°) de voter le principe d'un crédit d'un Million de Francs qui servira de base aux travaux dont Monsieur Pierre de ROLAND voudra bien se charger en notre nom,
- 3°) de prévoir une délégation suffisamment importante, étant observé que les frais de voyage seront supportés en partie par ceux qui le demanderont et notamment de décider que la Reine de Saint-Denis et si possible ses Demoiselles d'Honneur ( je demanderai à ce sujet la bienveillante intervention d'Air France) apporteront à NICE le salut des Dionysiens./.

LE MAIRE. -Mesdames, Messieurs vous avez entendu la lecture de ce rapport, quelqu'un demande-t-il la parole.

Personne ne demandant la parole, je mets aux voix l'adoption des propositions contenues dans le rapport.

Adopté à l'unanimité.